



RETRAITES FONCTION PUBLIQUE PARENTS DE 3 ENFANTS LE GOUVERNEMENT RECULE... ... DE 6 MOIS !

Ainsi donc, après moult tergiversations, le Gouvernement se décide à accorder un léger répit aux parents de 3 enfants (en réalité aux mères) et ce, jusqu'à la fin de l'année 2010. Il vient en effet de retarder de 6 mois le délai d'acceptation des demandes de départ dans les conditions de liquidation actuelles. Cela permettra aux ayant droits de prendre un peu de recul et de ne pas avoir à précipiter un départ non programmé.

Les dégâts du nouveau mode de calcul sont tels que si l'orientation finale est maintenue (la fin du droit au départ anticipé et le départ dans des conditions très aggravées à compter de juillet 2011), elle va inciter de nombreuses collègues à partir souvent bien plutôt que prévu.

Il y avait pourtant matière à une véritable refonte des avantages familiaux, prenant en compte notamment les différences selon les régimes afin que la politique familiale du gouvernement soit harmonisée.

La CFDT demande notamment depuis de nombreuses années la prise en compte de l'évolution de la société.

→ C'est le cas du PACS qui n'est toujours pas reconnu pour les pensions de réversion.

→ Les effets inégalitaires de la majoration de pension de 10 % (et plus) pour 3 enfants, ne seront pas corrigés. C'est ainsi que 3 enfants dans une famille à hauts revenus rapporte bien plus que pour celle à bas revenus et ce, pour les deux parents.

→ Il est anormal également que la majoration de durée accordée aux parents (choix de partage possible désormais pour partie dans le privé), soit de 8 trimestres dans le régime général et de 2 trimestres seulement pour les mères fonctionnaires.

On le voit, il y avait matière à une vraie réflexion pour diminuer les injustices générées par les avantages familiaux et conjugaux, liés à la retraite.

Mais le gouvernement n'a rien voulu entendre, préférant détricoter des droits sans autre logique que de faire des économies sur le dos des parents de 3 enfants.

Il va de soi que la CFDT continuera à s'opposer de manière frontale au projet de loi qui sera présenté au conseil des ministres du 13 juillet.

La CFDT ne relâchera pas non plus la pression pour lui faire abandonner cette idée de supprimer un droit auquel les parents de 3 enfants sont très attachés.

La CFDT vous donne rendez-vous pour la prochaine journée de grève et de manifestation intersyndicale qui aura lieu le 7 septembre, date de début de l'examen de la loi par le parlement.

Bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée pour faire reculer le Gouvernement et son projet de réforme injuste.